

53

Commission permanente
Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : M. SOULABAILLE

49971

18 - Environnement

Atlas de biodiversité intercommunale sur les communes de Mordelles Le Rheu et Chavagne - Soutien du Département d'Ille-et-Vilaine

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUX), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

Les communes de Mordelles, Le Rheu et Chavagne se sont associées pour réaliser conjointement un atlas de la biodiversité sur leur territoire.

Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projet 2023 de l'Office français de la biodiversité et poursuit plusieurs objectifs :

- mieux connaître la biodiversité sur le territoire ;
- cartographier les enjeux de préservation et de restauration ;
- mobiliser et impliquer la population et les acteurs locaux ;
- définir des actions concrètes de reconquête de la biodiversité.

La démarche a officiellement été lancée en juillet 2023 et va s'étendre jusqu'à la fin 2026. Afin de mobiliser et d'associer largement autour de ce projet des acteurs locaux, des associations et des partenaires, un comité de pilotage a été mis en place auquel est associé le Département d'Ille-et-Vilaine.

Le coût prévisionnel de cette démarche a été évalué à 230 000 euros sur 3 ans. Le plan de financement prévoit une participation de l'Office français pour la biodiversité à hauteur de 132 000 euros, soit 57,5 %, de la Région Bretagne à hauteur de 25 000 euros, soit 10,8 %, et une part d'autofinancement à hauteur de 58 000 euros, soit 25,2 %. Le Département est quant à lui sollicité pour apporter une aide à hauteur de 15 000 euros, soit 6,5 % du montant global.

Il est donc proposé d'accorder une aide exceptionnelle pour la réalisation de cet atlas de la biodiversité intercommunale, pour un montant de 15 000 euros. Cette aide sera attribuée à la commune de Mordelles, bénéficiaire mandaté pour le compte des trois communes impliquées.

Décide :

- d'attribuer une participation de 15 000 euros à l'attention de la commune de Mordelles, bénéficiaire mandaté pour le compte du collectif des communes de Mordelles, Le Rheu et Chavagne pour la réalisation de l'atlas de la biodiversité intercommunale, dont le détail est joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. CHENUT

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024

ID : CP20242746

Pour extrait conforme